

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 13
3 En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8+1 pouvoir



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le onze du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire de la Commune de Saint Appolinard

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVEZ, Muriel ROUCHOUSE, Véronique CANET, Benoît BARDY, Anthony CLUZEL

Excusés : Yves GRANGE, Jean GIRAUD, Pierre DUPINAY, Julien LIMONE

Absente : Nathalie DEGAND

Pouvoir : Jean GIRAUD donne pouvoir à Annick FLACHER

M Jacques GERY a été élu secrétaire de séance

N° 33 111024

**OBJET CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE TERRITOIRE D'ENERGIE-
IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE
COMMUNAL**

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrages communal,

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE

ARTICLE UN : APPROUVE l'implantation d'un équipement technique au niveau de l'église communale.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Mme le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Mme. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance
J. GERY



Le Maire
A. FLACHER